

REDACTION & ADMINISTRATION :
BOUJAIL, 65, rue des Filles (près la place
du Tichou)

TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
BOUJAIL-TOURCOING

Trimestre, 4 fr. 50. — Un an, 18 frs
Nord et départements limitrophes
trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES : 0 fr. 35 le ligne
RECLAMES : 0 fr. 50
PAGES DIVERS : 0 fr. 75
LOCALES : 4 fr. 00

LE JOURNAL REUBLICAIN QUOTIDIEN

Journal Republicain quotidien
N° 3638 — 10^e Année — Vendredi 3 Juin 1898 — CINQ CENTIMES

Première bataille

Ce n'est pas une séance banale que celle qui vient d'avoir lieu à la Chambre des députés.

On sait que le ministère avait tenté de compter la majorité sur laquelle il pouvait s'appuyer, en opposant à l'élection présidentielle, M. Deschanel à M. H. Brisson.

L'indication était très nette. Tout député prêt à soutenir le ministère devait, dans les intentions du gouvernement et des groupes modérés, voter pour M. Deschanel.

Tout député décidé à renverser le cabinet devait voter pour M. Brisson.

Le ministère se déclarait certain d'avoir une grosse majorité.

Dans les confidences on donnait à M. Deschanel cinquante voix de plus qu'à M. Brisson.

La victoire du cabinet était certaine. On avait raconté à l'hôtel d'Arrière-ban des incidents et un ministre rassuré par ce qui se disait autour de lui, envoyait un télégramme pour arrêter le démentement de ses malles.

Deschanel va battre Brisson à 64 voix, pas une de moins, disait le confident et crédule ministre.

— Passez-vous la pilule pour 63, répondait ironiquement un député de l'opposition.

Et la pilule ne s'évala point. A cinq heures, M. Deschanel était élu à une voix de majorité.

A cinq heures un quart on apprenait qu'un bulletin était contesté et que M. Deschanel, par suite, n'était point élu.

La-dessus le tapage commença, M. Poincaré se précipita à la tribune, échantillant à démontrer que M. Deschanel était rigoureusement l'égalment, indécisiblement.

M. Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation.

Il y a dit l'éminent député, deux questions en jeu : La première est une question d'interprétation du règlement ; la seconde est plus haute : il s'agit d'assurer aux délibérations de cette Chambre le calme qui ne peut exister que si l'autorité du président n'est pas discutée.

C'était là le langage du bon sens et des deux solutions résultant des deux questions posées par M. Bourgeois l'étaient la présidence de M. Deschanel entre deux selles.

Situation particulièrement délicate et singulièrement embarrassante pour l'élu qui ne l'était pas.

Et pendant que la Chambre très agitée se demandait ce qu'il convenait de faire, pendant que M. Deschanel, humilié d'avoir voté pour lui et confus d'être presque élu grâce à sa propre voix.

Pendant que dans ce brouhaha de la situation, la droite sortait ironiquement en regardant ses protégés des centres, les membres du cabinet affolés, sur leur banc, tristement songaient.

On leur avait annoncé un classement des partis apportant une majorité de 50 voix au ministère.

Il était, hélas, trop démenti.

Le candidat du cabinet avait une voix de majorité (la sienne) et encore on le contestait violemment.

Pourtant, le gouvernement se consolait de sa majorité minuscule lorsque tout-à-coup, on vint apprendre à M. Méline que le bureau venait d'annuler l'élection du président.

Grand feu de laçage, mais il fallait bien s'expliquer devant la décision très justifiée du bureau.

Un autre, M. Deschanel, d'un haut, tact, déclara que sa dignité n'était pas en jeu, dans ces conditions, de se présenter comme élu.

Et voilà comme quoi la Chambre des députés aura demain à procéder de nouveau à l'élection de son président.

En résumé, il se dégage de cette première séance, ce fait indéniable : que le classement des partis ne s'est pas effectué d'une façon nette.

Un fort courant républicain s'y révèle, mais pour l'instant, ce courant est un peu évanouissant et n'a pas encore pris sa direction ministérielle.

Le ministère toutefois sait à quoi s'en tenir.

Sa majorité, réduite à une voix après l'élection présidentielle, se fonderait à l'élection des vice-présidents.

M. Sarrien est élu vice-président par 313 voix contre 238 données à M. Georges Leygues, que soutinrent toutes les droites et tous les députés ministériels.

Et, en attendant le scrutin de demain, le ministère inquiet commença déjà ses préparatifs de départ.

L'opinion est chargée d'enregistrer son testament sous la forme de promotions, de mutations et de nominations.

E. LAORILLIÈRE-BEAUCLEUC.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA RETRIÈRE du Parlement A la Chambre

Les modérés

Les modérés avaient l'air joints beaucoup de réactionnaires donnèrent républicain de gouvernement se sont réunis et communiqué le procès-verbal suivant :

« Deux cents députés appartenant au groupe républicain de gouvernement ont tenu une réunion dans un local de la Chambre pour discuter le projet de loi relatif à la présidence de la République. »

« A cette assemblée, M. Deschanel a prononcé un grand discours, dans lequel il a préconisé le groupement de tous les républicains et modérés. »

« M. Deschanel a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la présidence de la République. »

« M. Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation. »

« Il y a dit l'éminent député, deux questions en jeu : La première est une question d'interprétation du règlement ; la seconde est plus haute : il s'agit d'assurer aux délibérations de cette Chambre le calme qui ne peut exister que si l'autorité du président n'est pas discutée. »

« C'était là le langage du bon sens et des deux solutions résultant des deux questions posées par M. Bourgeois l'étaient la présidence de M. Deschanel entre deux selles. »

« Situation particulièrement délicate et singulièrement embarrassante pour l'élu qui ne l'était pas. »

« Et pendant que la Chambre très agitée se demandait ce qu'il convenait de faire, pendant que M. Deschanel, humilié d'avoir voté pour lui et confus d'être presque élu grâce à sa propre voix. »

« Pendant que dans ce brouhaha de la situation, la droite sortait ironiquement en regardant ses protégés des centres, les membres du cabinet affolés, sur leur banc, tristement songaient. »

« On leur avait annoncé un classement des partis apportant une majorité de 50 voix au ministère. »

« Il était, hélas, trop démenti. »

« Le candidat du cabinet avait une voix de majorité (la sienne) et encore on le contestait violemment. »

« Pourtant, le gouvernement se consolait de sa majorité minuscule lorsque tout-à-coup, on vint apprendre à M. Méline que le bureau venait d'annuler l'élection du président. »

« Grand feu de laçage, mais il fallait bien s'expliquer devant la décision très justifiée du bureau. »

« Un autre, M. Deschanel, d'un haut, tact, déclara que sa dignité n'était pas en jeu, dans ces conditions, de se présenter comme élu. »

« Et voilà comme quoi la Chambre des députés aura demain à procéder de nouveau à l'élection de son président. »

« En résumé, il se dégage de cette première séance, ce fait indéniable : que le classement des partis ne s'est pas effectué d'une façon nette. »

L'opinion est chargée d'enregistrer son testament sous la forme de promotions, de mutations et de nominations.

M. Deschanel a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la présidence de la République.

M. Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation.

Il y a dit l'éminent député, deux questions en jeu : La première est une question d'interprétation du règlement ; la seconde est plus haute : il s'agit d'assurer aux délibérations de cette Chambre le calme qui ne peut exister que si l'autorité du président n'est pas discutée.

C'était là le langage du bon sens et des deux solutions résultant des deux questions posées par M. Bourgeois l'étaient la présidence de M. Deschanel entre deux selles.

Situation particulièrement délicate et singulièrement embarrassante pour l'élu qui ne l'était pas.

Et pendant que la Chambre très agitée se demandait ce qu'il convenait de faire, pendant que M. Deschanel, humilié d'avoir voté pour lui et confus d'être presque élu grâce à sa propre voix.

Pendant que dans ce brouhaha de la situation, la droite sortait ironiquement en regardant ses protégés des centres, les membres du cabinet affolés, sur leur banc, tristement songaient.

On leur avait annoncé un classement des partis apportant une majorité de 50 voix au ministère.

Il était, hélas, trop démenti.

Le candidat du cabinet avait une voix de majorité (la sienne) et encore on le contestait violemment.

Pourtant, le gouvernement se consolait de sa majorité minuscule lorsque tout-à-coup, on vint apprendre à M. Méline que le bureau venait d'annuler l'élection du président.

Grand feu de laçage, mais il fallait bien s'expliquer devant la décision très justifiée du bureau.

Un autre, M. Deschanel, d'un haut, tact, déclara que sa dignité n'était pas en jeu, dans ces conditions, de se présenter comme élu.

Et voilà comme quoi la Chambre des députés aura demain à procéder de nouveau à l'élection de son président.

En résumé, il se dégage de cette première séance, ce fait indéniable : que le classement des partis ne s'est pas effectué d'une façon nette.

Le ministère inquiet commença déjà ses préparatifs de départ.

Opinion est chargée d'enregistrer son testament sous la forme de promotions, de mutations et de nominations.

Deschanel a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la présidence de la République.

Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation.

Il y a dit l'éminent député, deux questions en jeu : La première est une question d'interprétation du règlement ; la seconde est plus haute : il s'agit d'assurer aux délibérations de cette Chambre le calme qui ne peut exister que si l'autorité du président n'est pas discutée.

C'était là le langage du bon sens et des deux solutions résultant des deux questions posées par M. Bourgeois l'étaient la présidence de M. Deschanel entre deux selles.

Situation particulièrement délicate et singulièrement embarrassante pour l'élu qui ne l'était pas.

Et pendant que la Chambre très agitée se demandait ce qu'il convenait de faire, pendant que M. Deschanel, humilié d'avoir voté pour lui et confus d'être presque élu grâce à sa propre voix.

Pendant que dans ce brouhaha de la situation, la droite sortait ironiquement en regardant ses protégés des centres, les membres du cabinet affolés, sur leur banc, tristement songaient.

On leur avait annoncé un classement des partis apportant une majorité de 50 voix au ministère.

Il était, hélas, trop démenti.

Le candidat du cabinet avait une voix de majorité (la sienne) et encore on le contestait violemment.

Pourtant, le gouvernement se consolait de sa majorité minuscule lorsque tout-à-coup, on vint apprendre à M. Méline que le bureau venait d'annuler l'élection du président.

Grand feu de laçage, mais il fallait bien s'expliquer devant la décision très justifiée du bureau.

Un autre, M. Deschanel, d'un haut, tact, déclara que sa dignité n'était pas en jeu, dans ces conditions, de se présenter comme élu.

Et voilà comme quoi la Chambre des députés aura demain à procéder de nouveau à l'élection de son président.

En résumé, il se dégage de cette première séance, ce fait indéniable : que le classement des partis ne s'est pas effectué d'une façon nette.

Le ministère inquiet commença déjà ses préparatifs de départ.

Opinion est chargée d'enregistrer son testament sous la forme de promotions, de mutations et de nominations.

Deschanel a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la présidence de la République.

Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation.

Il y a dit l'éminent député, deux questions en jeu : La première est une question d'interprétation du règlement ; la seconde est plus haute : il s'agit d'assurer aux délibérations de cette Chambre le calme qui ne peut exister que si l'autorité du président n'est pas discutée.

C'était là le langage du bon sens et des deux solutions résultant des deux questions posées par M. Bourgeois l'étaient la présidence de M. Deschanel entre deux selles.

Situation particulièrement délicate et singulièrement embarrassante pour l'élu qui ne l'était pas.

Et pendant que la Chambre très agitée se demandait ce qu'il convenait de faire, pendant que M. Deschanel, humilié d'avoir voté pour lui et confus d'être presque élu grâce à sa propre voix.

Pendant que dans ce brouhaha de la situation, la droite sortait ironiquement en regardant ses protégés des centres, les membres du cabinet affolés, sur leur banc, tristement songaient.

On leur avait annoncé un classement des partis apportant une majorité de 50 voix au ministère.

Il était, hélas, trop démenti.

Le candidat du cabinet avait une voix de majorité (la sienne) et encore on le contestait violemment.

Pourtant, le gouvernement se consolait de sa majorité minuscule lorsque tout-à-coup, on vint apprendre à M. Méline que le bureau venait d'annuler l'élection du président.

Grand feu de laçage, mais il fallait bien s'expliquer devant la décision très justifiée du bureau.

Un autre, M. Deschanel, d'un haut, tact, déclara que sa dignité n'était pas en jeu, dans ces conditions, de se présenter comme élu.

Et voilà comme quoi la Chambre des députés aura demain à procéder de nouveau à l'élection de son président.

En résumé, il se dégage de cette première séance, ce fait indéniable : que le classement des partis ne s'est pas effectué d'une façon nette.

Le ministère inquiet commença déjà ses préparatifs de départ.

Opinion est chargée d'enregistrer son testament sous la forme de promotions, de mutations et de nominations.

Deschanel a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la présidence de la République.

Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation.

Il y a dit l'éminent député, deux questions en jeu : La première est une question d'interprétation du règlement ; la seconde est plus haute : il s'agit d'assurer aux délibérations de cette Chambre le calme qui ne peut exister que si l'autorité du président n'est pas discutée.

C'était là le langage du bon sens et des deux solutions résultant des deux questions posées par M. Bourgeois l'étaient la présidence de M. Deschanel entre deux selles.

Situation particulièrement délicate et singulièrement embarrassante pour l'élu qui ne l'était pas.

Et pendant que la Chambre très agitée se demandait ce qu'il convenait de faire, pendant que M. Deschanel, humilié d'avoir voté pour lui et confus d'être presque élu grâce à sa propre voix.

Pendant que dans ce brouhaha de la situation, la droite sortait ironiquement en regardant ses protégés des centres, les membres du cabinet affolés, sur leur banc, tristement songaient.

On leur avait annoncé un classement des partis apportant une majorité de 50 voix au ministère.

Il était, hélas, trop démenti.

Le candidat du cabinet avait une voix de majorité (la sienne) et encore on le contestait violemment.

Pourtant, le gouvernement se consolait de sa majorité minuscule lorsque tout-à-coup, on vint apprendre à M. Méline que le bureau venait d'annuler l'élection du président.

Grand feu de laçage, mais il fallait bien s'expliquer devant la décision très justifiée du bureau.

Un autre, M. Deschanel, d'un haut, tact, déclara que sa dignité n'était pas en jeu, dans ces conditions, de se présenter comme élu.

Et voilà comme quoi la Chambre des députés aura demain à procéder de nouveau à l'élection de son président.

En résumé, il se dégage de cette première séance, ce fait indéniable : que le classement des partis ne s'est pas effectué d'une façon nette.

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré monta à la tribune et déclara qu'il n'avait pas l'intention de se présenter à la présidence de la République.

M. Léon Bourgeois, à qui la gauche fit une longue ovation, riposta en présentant deux manières également claires de juger la situation.